

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

### Séance du 22 septembre 2020

-----

Date de convocation : 18 septembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16 Procurations : 3 Votants : 16

L'an deux mille vingt, le 22 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

**PRÉSENTS** : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Jean-Marc DOURAU, Mireille DUTHEN-KAROUTCHI, Marie-Joëlle DEBATY, Michel LAUVAUX, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Claire PEAUDECERF-BADET, Bérénice DABAN, Patrick MOURA, Michel AURIGANC, Corinne PANATIER

**EXCUSÉS** : Audrey VANHOOREN, Guy LABARRERE, Isabelle MONTIN.

**PROCURATIONS** : Audrey VANHOOREN à Bérénice DABAN, Guy LABARRERE à Antoine CUYAUBERE, Isabelle MONTIN à Claire PEAUDECERF-BADET

**Secrétaire de séance** : Marie-Françoise CAPELANI

#### **DÉLIBÉRATION N° 2020-48 : Convention et tarification pour mise à disposition d'un local professionnel**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de Nadège LALANNE, qui recherche un local professionnel à louer d'environ 15 mètres carrés, de plain-pied, avec point d'eau et salle d'attente, à raison de deux demi-journées par semaine.

Elle souhaite se mettre à son compte dans le domaine du bien-être et plus particulièrement dans l'accompagnement des personnes ayant vu des modifications physiques importantes. Il s'agira d'aider les personnes à accepter leur corps, grâce à des outils tels que le toucher (massages-détente) et les soins énergétiques.

M. le Maire propose de lui louer le bureau de 17 m<sup>2</sup> situé 12 place Saint-Martin dans le cabinet médical. Il s'agit du bureau qui est déjà utilisé les mardis et mercredis après-midi par Nicole DUPRAT, sophrologue. M. le Maire propose de fixer le loyer au même tarif que pour Madame DUPRAT, à savoir, 104,83 € par mois pour deux demi-journées par semaine et ce, à compter du 5 octobre 2020.

Ce local étant encore disponible plusieurs demi-journées par semaine, M. le Maire propose de conserver et d'appliquer ce tarif pour toute nouvelle future demande de location dont l'activité serait compatible avec le lieu et les activités existantes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE** de louer à Madame Nadège LALANNE, pour un usage exclusivement professionnel et après signature d'une convention, le local communal situé au sein du cabinet médical, 12 place Saint-Martin à Asson, à compter du 05 octobre 2020 ;

**FIXE** à 104,83 € le montant mensuel du loyer, pour 2 demi-journées par semaine, pour la présente demande et pour toute future demande éventuelle (après révision selon l'indice publié chaque année par l'INSEE) ;

**AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la (ou les) future(s) locataire(s).

**VOTE**

<b>POUR</b>	<b>19</b>
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

